

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES, DE VENTE ET D'UTILISATION - AQUALAC -



SOMMAIRE

I.	OBJET	3
II.	ACCES – HORAIRES D’OUVERTURE	3
III.	TARIFS ET MODES DE RÈGLEMENT	4
a.	Tarif réduit	4
b.	Tarif CE	4
c.	Tarif groupe	4
d.	Tarif école	4
e.	Tarifs relatifs à de la location d’espaces	4
f.	Services en ligne	5
g.	Preuves de paiement	5
h.	Modalités des accès proposés	5
▪	Les entrées unitaires	5
▪	L’entrée unitaire Aquasport	5
▪	Les abonnements entrées « adultes » et « enfants »	6
▪	Les abonnements entrées et horaires « tarifs réduits »	6
▪	Les abonnements horaires « adultes » et « enfants »	6
▪	Les abonnements illimités « pleins tarifs » et « tarifs réduits »	6
▪	Le PASS’ SAISON illimité « plein tarif » et « tarifs réduits »	6
▪	L’abonnement 12 entrées Aquasports (chaque cours doit être impérativement réservé)	6
▪	L’abonnement 1 mois illimité Aquasports (chaque cours doit être impérativement réservé)	6
▪	Les activités trimestrielles :	7
IV.	RECOMMANDATIONS SANTÉ, HYGIENE ET SÉCURITÉ	7
V.	ASSURANCES	7
VI.	RÉCLAMATIONS ET RÈGLEMENT DES LITIGES	7
VII.	LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES	8
a.	Propriété intellectuelle	8
b.	Données personnelles	8

I. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par le centre aquatique intercommunal, Aqualac. Selon le type de produit ou service, effectué en ligne sur le site internet du centre aquatique ou à l'accueil de l'établissement, des conditions particulières s'appliquent.

Conformément à l'article 1134 du Code civil français, la communauté d'agglomération Grand Lac et l'utilisateur conviennent que le contrat de vente passé entre eux fait la loi des parties et devra être exécuté de bonne foi.

II. ACCES – HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires et jours d'ouverture sont affichés à l'entrée de l'établissement. Ils varient selon les périodes de l'année.

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le site, l'utilisateur devra dans un premier temps se présenter à l'accueil. Aucune vente ne pourra s'opérer par d'autres personnes que les agents de caisse à l'exception des ventes en ligne.

L'accès du public et des membres des associations aux installations d'AQUALAC nécessite obligatoirement de s'être acquitté d'un droit d'accès (ticket, bracelet, carte...) qui permet de contrôler la fréquentation maximale instantanée en passant par les tripodes. Aucun accès visiteur n'est autorisé au-delà des tripodes.

L'entrée unitaire est valable uniquement le jour de son achat et les abonnements « entrées » ou horaires ont une durée de validité de 1 an à compter du jour d'achat.

Le support doit être utilisé à chaque passage et pourra être demandé à tout moment par le personnel d'AQUALAC.

L'usage de chaque type de support d'accès doit correspondre aux caractéristiques de son utilisateur ; toute mauvaise utilisation fera l'objet d'une procédure décrite à l'article 41 du règlement intérieur de l'établissement.

La vente et l'accès à l'établissement sont **interdits** :

- Aux **enfants de - 10 ans, ou ne sachant pas nager, non accompagnés par une personne majeure et responsable (en tenue de bain dans et aux abords des bassins, pataugeoire extérieure comprise).**
- Aux personnes atteintes de maladies mentales non encadrées par une personne majeure et responsable (en tenue de bain à la piscine).
- Aux personnes atteintes de maladies contagieuses ou cutanées, de plaies ou de blessures.
- Aux personnes en état d'ivresse ou d'agitation.
- **Aux animaux, même tenus en laisse ou dans les bras**, excepté dans le hall d'entrée. Une dérogation d'accès à la plage sera donnée aux personnes handicapées nécessitant la présence d'un chien avec harnais « handicap ».

Les usagers devront respecter le règlement intérieur en vigueur au sein de l'établissement affiché dans le hall sous peine de se voir refuser l'accès à l'équipement. **L'exclusion de l'établissement pour inobservation du règlement intérieur ne donne lieu à aucun remboursement.**

Des fermetures techniques occasionnant la fermeture de la piscine intercommunale auront lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions, événements culturels... Les usagers seront informés au préalable de ces différentes fermetures par voie d'affichage et par le site Internet.

Par ailleurs, des fermetures de bassins pourront être effectuées pour des raisons de sécurité et/ou d'exploitation.

L'ensemble de ces fermetures ne donne lieu à aucun remboursement.

III. TARIFS ET MODES DE RÈGLEMENT

Les tarifs s'entendent en euros et toutes taxes comprises, hors Aquapark (TVA à 10%). Ils sont affichés à l'entrée de l'équipement et consultables sur le site Internet.

Les tarifs sont fixés par Grand Lac. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés par délibération du Conseil Communautaire.

L'ensemble des droits d'entrée ne donne lieu à aucun remboursement.

Le centre aquatique intercommunal Aqualac accepte les espèces, les cartes des réseaux **Carte Bleue, Visa, Eurocard/ Mastercard, les chèques bancaires, les chèques-vacances et coupons-sport d'une valeur de 10, 20 ou 50 € (le rendu de monnaie ne pourra s'effectuer pour les règlements en chèques-vacances et les coupons-sport).**

Tous les règlements devront être effectués en euros à l'ordre de Régie Aqualac.

a. Tarif réduit

Le tarif réduit peut s'appliquer sur **présentation d'un justificatif de moins de 3 mois**, pour les enfants de 3 à 17 ans inclus, les étudiants, les détenteurs de la carte Atout Jeunes, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, les plus de 65 ans ainsi que les personnes à mobilité réduite.

b. Tarif CE

Il est applicable aux adhérents des **comités d'entreprise ayant conventionné avec Grand Lac** sur présentation d'une contremarque (échangeable 6 mois) ou d'une carte d'adhérent. Des tarifs spécifiques sont proposés.

c. Tarif groupe

Il est **applicable sur réservation aux centres de loisirs, aux associations ainsi qu'aux groupes de plus de 12 personnes minimums, sur présentation d'un justificatif et devis signé.** Des tarifs spécifiques sont proposés. Les virements bancaires sont possibles dès réception de la facture.

d. Tarif école

Il est applicable aux établissements scolaires ne faisant pas partie du territoire de Grand Lac et aux établissements spécialisés. Les virements bancaires sont possibles dès réception de la facture.

e. Tarifs relatifs à de la location d'espaces

Ils sont **applicables sur réservation, aux institutions et entreprises, et font l'objet d'une convention de mise à disposition.** Des tarifs spécifiques sont proposés. Les virements bancaires sont possibles dès réception de la facture.

f. Services en ligne

L'achat et la réservation de certains accès peuvent être effectués en ligne et seront facturés sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de la commande et sous réserve de disponibilité. Les prix ne pourront être modifiés une fois la commande du client passée.

Le prix des services commandés sur le site et la date de commande en question font foi. Les services demeurent propriété de Grand lac jusqu'au paiement complet du prix.

Toute commande en ligne suppose l'adhésion sans restriction ni réserve aux présentes conditions générales et au Règlement Intérieur du centre aquatique intercommunal Aqualac à tout moment sur le site Internet.

Une confirmation est communiquée par mail à l'utilisateur.

Ce dernier s'engage à payer le prestataire lors de la conclusion du contrat ou aux dates prévues par celui-ci conformément aux modalités de paiement.

g. Preuves de paiement

Dans tous les cas, la fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'intégralité de ladite commande conformément aux dispositions de la loi française du 13 mars 2000 et vaudront exigibilité des sommes engagées par la commande. Cette validation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le site.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du vendeur dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de la part du vendeur, les données conservées dans le système d'information du vendeur ont force probante quant aux commandes passées par l'utilisateur. Les données sur support informatique ou électronique constituent des preuves valables et en tant que telles, sont recevables dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable conformément à l'article 1348 du Code Civil français.

h. Modalités des accès proposés

▪ Les entrées unitaires

L'achat peut s'effectuer à l'accueil ou en ligne pour les pleins tarifs. Ces droits d'entrée ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables uniquement le jour de l'achat.

L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 3 ans, un tarif réduit peut être accordé sur présentation d'un justificatif.

▪ L'entrée unitaire Aquasport

L'achat et la réservation s'effectuent à l'accueil ou en ligne. Ces droits d'entrée ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables uniquement le jour de l'achat.

L'achat d'un abonnement plein tarif peut s'effectuer en ligne, mais nécessite un premier passage à l'accueil.

- Les abonnements entrées « adultes » et « enfants »

Ils ont une durée de **validité de 1an**, à compter de la date d'émission. Plusieurs entrées peuvent être utilisées le même jour. Ils ne sont **pas nominatifs**. Lors du renouvellement de l'abonnement, le solde restant sur le support sera cumulé, si la date de validité de ce dernier, est en cours.

En saison estivale, les détenteurs d'abonnement de ce type devront se présenter à l'accueil si plusieurs entrées doivent être utilisées le même jour. Un bracelet sera donné pour chaque personne.

- Les abonnements entrées et horaires « tarifs réduits »

Ils ont une durée de **validité de 1an**, à compter de la date d'émission et sont **nominatifs**. Lors du renouvellement de l'abonnement, le solde restant sur le support sera cumulé, si la date de validité de ce dernier, est en cours.

- Les abonnements horaires « adultes » et « enfants »

Ils ont une durée de **validité de 1an**, à compter de la date d'émission. Ils ne sont **pas nominatifs**. Lors du renouvellement de l'abonnement, le solde restant sur le support sera cumulé, si la date de validité de ce dernier, est en cours.

- Les abonnements illimités « pleins tarifs » et « tarifs réduits »

Ils ont une durée de **validité de 6 mois ou 1an**, à compter de la date d'émission. Plusieurs passages peuvent être effectués le même jour. Ils sont nominatifs.

- Le PASS' SAISON illimité « plein tarif » et « tarifs réduits »

Il est **valable du 1/06 au 31/08 sur l'ensemble du site, excepté l'Aquapark**. Plusieurs passages peuvent être effectués le même jour. **Il est nominatif**.

- L'abonnement 12 entrées Aquasports (chaque cours doit être impérativement réservé)

L'achat et la réservation s'effectuent à l'accueil ou en ligne. Il a une durée de **validité de 1an**, à compter de la date d'émission. Plusieurs entrées peuvent être utilisées le même jour. Il n'est **pas nominatif**. Lors du renouvellement de l'abonnement, le solde restant sur le support sera cumulé, si la date de validité de ce dernier, est en cours.

- L'abonnement 1 mois illimité Aquasports (chaque cours doit être impérativement réservé)

L'achat et la réservation s'effectuent à l'accueil ou en ligne. Il a une durée de **validité de 1 mois**, à compter de la date d'émission. Plusieurs cours peuvent être effectués le même jour. **Il est nominatif**.

En cas de mauvaise utilisation des abonnements :

- Pour un abonnement « entrées » : **utilisation d'un accès « réduit » par un non-bénéficiaire : décompte d'une 2ème entrée « réduit ».**
- Pour un abonnement mensuel, annuel ou horaire : utilisation d'un accès « tarif réduit », par un non-bénéficiaire : la personne se verra bloquer l'accès pendant une durée d'une semaine et le support sera récupéré par les agents d'accueil, il sera ensuite restitué à l'abonné, **sans remboursement de l'entrée ou du temps utilisé.**
- Non-arrêt d'un abonnement horaire : décompte minimal de **2 heures**.
- En cas de **récidive, l'accès sera définitivement suspendu**
- Pour les abonnements Aquasports : toute annulation non effectuée 2 heures avant le début de l'activité entraînera le **décompte d'une entrée ou l'accès suspendu durant une semaine**, pour l'abonnement mensuel.

▪ Les activités trimestrielles :

La réservation et le règlement s'effectuent en ligne ou à l'accueil sur des périodes spécifiques, préalablement communiquées par voie d'affichages ou sur le site internet de l'établissement.

Le formulaire de consentement relatif à la prise de vue, doit impérativement être complété en ligne. A noter que les captations ne permettant pas d'identifier clairement une personne, sont autorisées.

Lors de l'acceptation des présentes conditions, l'utilisateur ou le responsable légal (pour les mineurs), certifie :

- **Ne pas présenter de contre-indication médicale** pour participer aux activités ci-dessus, organisées dans AQUALAC, et dégage toute responsabilité de l'organisateur de ces activités.
- **Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement, des risques afférents à la pratique sportive de loisirs**, et du fait qu'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est pas obligatoire (conformément aux dispositions des articles L. 231-2 et suivants du Code du Sport) mais que celui-ci est conseillé afin de garantir l'état de santé.
- **Ne pas souhaiter produire de certificat médical**, sous son entière responsabilité.
- Être à jour des [vaccins obligatoires](#).
- **Autoriser les responsables du centre aquatique à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident**, intervention chirurgicale urgente, maladie contagieuse, ou toute autre affection grave, après consultation d'un praticien.

IV. RECOMMANDATIONS SANTÉ, HYGIENE ET SÉCURITÉ

Grand Lac attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment les cours d'Aquasports. Celles-ci sont donc formellement déconseillées à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médical susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

Grand Lac se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses usagers et les conditions d'hygiène.

V. ASSURANCES

La communauté d'agglomération Grand Lac est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans le règlement intérieur des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires de l'établissement ne font pas l'objet de surveillance particulière ; l'utilisateur ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé et prévus à cet effet. Aussi, Grand Lac ne peut être tenu responsable en cas de vol (cf. règlement intérieur de l'équipement).

VI. RÉCLAMATIONS ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Toute réclamation devra être formulée par mail à aqualac@grand-lac.fr

Aucune disposition ne précise les conditions de mise en œuvre des modes amiables de règlement des différends et notamment la médiation en ce qui concerne les collectivités locales et leurs établissements publics.

Les présentes conditions de vente sont rédigées en langue française et soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français seront les seuls compétents. Seule la version en langue française des présentes conditions fera foi en vue de leur interprétation.

VII. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

a. Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site internet sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de Grand Lac. Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit express et préalable de la Communauté d'agglomération.

b. Données personnelles

Grand Lac se réserve le droit de collecter les informations nominatives et les données personnelles des usagers nécessaires au traitement informatique des dossiers. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à aqualac@grand-lac.fr ou directement sur votre compte [HeitzFit](#) Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Ainsi, dans un souci de préservation de la vie privée de l'utilisateur, Grand Lac s'engage à :

- Ne pas céder les informations personnelles des usagers à un tiers, et ne les utiliser qu'au sein des services administratifs et accueil de la piscine.
- Ne faire parvenir aux usagers que les informations qu'il a préalablement accepté de recevoir.

Conformément à l'article 70, en cas de violation de l'un de vos droits précédemment énoncés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL en lui adressant une plainte en ligne via le formulaire présent à cette adresse : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>